### TARIFS INSCRIPTIONS « CORPS EN ACCORD » 2023 / 2024

### Adhésion annuelle de 12€ déjà comprise

Cours ENFANTS de 45 minutes et 1 heure		
1 cours par semaine = <b>200</b> €		
2 cours par semaine = <b>300</b> €		
3 cours par semaine = <b>360</b> €		
Cours ADOS de 1h15 ou plus et cours ADULTES de 1h ou plus		
1 cours par semaine = <b>250</b> €		
2 cours par semaine = <b>370</b> €		
3 cours par semaine = <b>450</b> €		
Carte 10 cours de danse = <b>150€</b> en une seule fois, utilisable à tout moment sur la saison 2023/2024		

## **2 FORFAITS CONCOURS:**

« CONCOURS DECOUVERTE »	« CONCOURS F.F.D. »
1 cours technique de Jazz	<u>2 cours techniques :</u>
	* classique et jazz
+ 1 atelier d'1h30 le samedi 1 fois/mois	
(dates prédéfinies)	+ <u>l'atelier de Jazz</u>
	+ <u>les répétitions obligatoires</u>
	+ 21€ d'affiliation à la F.F.D. pris en charge par
	<u>l'association</u>
350€ à l'année	510€ à l'année

# **INFORMATIONS GENERALES:**

- ✓ Les cours débutent la semaine du 11 Septembre 2023. Les élèves ont droit à un essai gratuit dans chaque discipline.
- ✓ Les dossiers dûment complétés sont à rendre <u>IMPERATIVEMENT</u> le mercredi 20 Septembre ou le vendredi 22 Septembre, entre 17h et 19h à la halle des sports de Ganges, sans quoi votre enfant ne pourra être accepté sur les cours suivants. Merci de votre compréhension !
- ✓ Les cours ne sont ni revendus, ni reportés, ni remboursés sauf en cas de force majeure.
- ✓ Réductions pour les personnes d'une même famille, ayant la même adresse :
  - \* si 2 personnes = 10% de réduction sur la somme totale des forfaits
  - \* à partir de 3 personnes = 15% de réduction sur la totalité des forfaits
- ✓ Chèques loisirs et carte PASS (dispositif PLAJH) acceptés. Pass'Sport accepté sur présentation du justificatif d'éligibilité.

#### LISTE DES PIECES A FOURNIR:

- Fiche d'inscription dûment remplie
- ♣ Autorisation du droit à l'image complétée et signée
- ♣ Attestation d'assurance
- **♣** Règlement intérieur signé
- ♣ Attestation sur l'honneur du questionnaire santé
- Le règlement complet à savoir les 3 chèques (ordre : Association Corps En Accord) avec le nom de l'enfant au dos des 3 chèques qui seront encaissés en Septembre 2023, Octobre 2023 et Janvier 2024. !! Merci.